

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 22 JUIN à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 10
votants : 12

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS – G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - JM. PINARD – M. VANDENBUSSCHE – S. COULAIS - Y. PAUMELLE - M. GAILLARD
REPRESENTÉS : F. PAGE pouvoir à Y. PAUMELLE, S. PARENT pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS - J. VILLERIO

C. ALLAIN a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 15/06/2023

DÉLIBÉRATION N° 50-2023 : TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

M. Le Maire propose aux membres du Conseil de revoir les tarifs du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2023. Il rappelle que le coût jour enfant s'est établi à 11.37 € en 2022 (coût restant à la charge des communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Valide** les tarifs du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2023 ci-dessous :

Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis	Tranche	Journée vacances et mercredis	½ Journée vacances et mercredis
Communes CEJ			Communes extérieures		
0-500	6.09 €	5.04 €	0-500	11.34 €	10.29 €
501-700	8.72 €	7.30 €	501-700	13.97 €	12.55 €
701-900	10.08 €	8.40 €	701-900	15.33 €	13.65 €
901-1150	11.39 €	9.50 €	901-1150	16.64 €	14.75 €
1151-1500	12.71 €	10.61 €	1151-1500	17.96 €	15.86 €
1501-2000	14.65 €	12.23 €	1501-2000	19.90 €	17.48 €
> 2000	16.64 €	13.91 €	> 2000	21.89 €	19.16 €

Cotisation annuelle par famille	Repas	Majoration pour repas non commandé
10 €	4.20 €	30 % du prix du repas

Garderie de 7h15 à 7h55	1.00 €	Garderie de 17h30 à 18h00	0.60 €
Garderie de 7h56 à 8h35	1.00 €	Garderie de 18h00 à 18h30	0.60 €
Les 15 premières minutes de retard	5.00 €	Les ¼ d'heure suivants	5.00 €

Pour extrait certifié conforme,
Le registre dûment signé

Le Maire,
Guy RINFRAY



plc
C. ALLAIN, 1^{ère} adjointe